

Réunion des associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager

Reconnues d'utilité publique

Paris le 8 février 2007

A l'attention des candidats à l'élection présidentielle

Monsieur,

FNASSEM

Fédération Nationale
des Associations de Sauvegarde des Sites
et des Ensembles Monumentaux
reconnue d'utilité publique
par décret du 11 janvier 1983
146 rue Victor-Hugo, 92300 LEVALLOIS PERRET
Tél. : 01 41 18 50 70
www.associations-patrimoine.org

La Demeure Historique

Association des monuments historiques privés
reconnue d'utilité publique
par décret du 29 janvier 1965
57 quai de la Tourelle, 75005 PARIS
Tél. : 01 55 42 60 00
www.demeure-historique.org

Ligue Urbaine et Rurale

reconnue d'utilité publique
par décret du 27 août 1970
8 rue Meissonier, 75017 PARIS
Tél. : 01 42 67 06 06
mél : ligueurbaineetrurale@wanadoo.fr

Maisons Paysannes de France

reconnue d'utilité publique
par décret du 20 mars 1985
8 passage des Deux-Sœurs, 75009 PARIS
Tél. : 01 44 83 63 63
www.maisons-paysannes.org

REMPART

Union des associations pour la Réhabilitation
et l'Entretien des Monuments
et du Patrimoine Artistique
reconnue d'utilité publique
par décret du 13 juillet 1982
1 rue des Guillemites, 75004 PARIS
Tél. : 01 42 71 96 55
www.rempart.com

Sauvegarde de l'Art Français

reconnue d'utilité publique
par décret du 22 novembre 1925
22 rue de Douai, 75009 PARIS
Tél. : 01 48 74 49 82
mél : sauvegardeartfrancais@noos.fr

Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

reconnue d'utilité publique
par décret du 7 novembre 1936
39 avenue de la Motte-Picquet, 75007 PARIS
Tél. : 01 47 05 37 71
sppef.free.fr

Vieilles Maisons Françaises

reconnue d'utilité publique
par décret du 2 mai 1963
93 rue de l'Université, 75007 PARIS
Tél. : 01 40 62 61 71
www.vmf.net

Depuis 2002 les présidents des huit associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager, toutes reconnues d'utilité publique, ont pris l'habitude de travailler ensemble très régulièrement. Ils ont demandé et obtenu d'institutionnaliser leurs relations avec le ministère chargé de la culture. Les réflexions menées en commun les ont conduits à étendre leur champ d'action au patrimoine naturel et à engager également un rapport institutionnel avec le ministère chargé de l'écologie et du développement durable.

Dans ce cadre, ils vous adressent la série de questions suivantes afin que vos réponses permettent d'éclairer leurs adhérents :

1/ Rôle de l'État, garant de l'intégrité du patrimoine

A plusieurs reprises au cours des derniers mois, des éléments majeurs du patrimoine ont été mis sérieusement en péril, sans que l'État joue son rôle avec l'autorité nécessaire. Seule l'intervention des associations, celle de l'opinion publique ou celle de la juridiction administrative ont permis d'éviter ces graves atteintes à notre patrimoine.

Comment pensez-vous faire assumer pleinement par l'État son rôle de garant de l'intégrité du Patrimoine ?

2/ Cohérence interministérielle pour la politique du patrimoine bâti et paysager

Dans notre pays, le patrimoine bâti et le patrimoine naturel sont inséparables : ils doivent être protégés, conservés et transmis aux générations futures.

Les responsabilités gouvernementales dans ces domaines sont aujourd'hui éclatées entre plusieurs ministères qui n'ont pas une politique coordonnée sur ces sujets.

Comment entendez-vous assurer la coopération et la coordination interministérielles indispensables dans ces domaines ?

3/ Financement du patrimoine et développement économique

Compte tenu de l'abondance et de la diversité du patrimoine bâti et paysager français, celui-ci est un véritable levier de développement économique générant quelques 500 000 emplois directs ou induits non délocalisables. Or les crédits de l'État en région affectés à la restauration des Monuments Historiques ont été sévèrement réduits ces dernières années mettant en cause la survie d'entreprises spécialisées, la sauvegarde de certains édifices et les efforts des territoires en matière d'attractivité touristique.

Il est urgent que les pouvoirs publics se mobilisent pour préserver ce secteur économique majeur, et pour encourager la professionnalisation des acteurs et la transmission des savoirs et des savoir-faire.

Comment envisagez-vous de donner au patrimoine tant public que privé, les moyens nécessaires à son entretien, à son développement et à son rayonnement ?

4/ Patrimoine et aménagement des centres-villes

Les cœurs de ville anciens doivent être considérés dans leur globalité comme des monuments; des politiques en faveur des secteurs sauvegardés et des zones de protection du patrimoine architectural

Réunion des associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager

Reconnues d'utilité publique

urbain et paysager ont été mises en place à cet effet.

Toutefois, on a assisté, au cours des dernières années, à une stagnation de l'effort de l'État en faveur de ces politiques qui rencontrent pourtant un grand succès auprès des collectivités territoriales et jouent un rôle important au niveau touristique.

Comment envisagez-vous de relancer et amplifier ces politiques ?

5/ Insertion du patrimoine bâti ancien dans la réglementation énergétique

Trop souvent, les textes législatifs et réglementaires pris dans les domaines de la construction et du logement ne tiennent aucun compte des spécificités du bâti ancien alors que celui-ci a des qualités écologiques propres, et que des millions de logements ont été construits avant 1948.

Envisagez-vous de faire en sorte qu'à l'avenir, par des textes distincts ou par des dispositions particulières, il soit tenu compte de ces spécificités et que la préservation du bâti ancien soit un objectif de ces politiques ?

6/ Patrimoine, paysages et énergies nouvelles

Se fondant sur une directive européenne, les gouvernements et le parlement ont récemment légiféré et pris différents textes d'application pour organiser un développement des énergies renouvelables. La prolifération anarchique des éoliennes porte gravement atteinte à la qualité des paysages naturels et au capital touristique de notre pays pour un profit très limité en termes de lutte efficace contre le réchauffement de la planète. Elle a été organisée par l'État qui a ainsi favorisé un enrichissement d'investisseurs financiers, parfois off-shore, au détriment des consommateurs nationaux. Un tel débat relève d'un arbitrage au plus haut niveau.

Comment envisagez-vous de gérer le développement des énergies renouvelables dans le respect du patrimoine bâti et paysager ?

7/ Effort de formation à tous les niveaux

a) La sensibilisation des jeunes en cours de scolarité à l'architecture et à l'environnement n'est que marginalement prise en compte, souvent à titre expérimental. Un effort considérable devrait être fait pour aboutir à une prise de conscience par la population de l'importance du cadre bâti et paysager. Ne faudrait-il pas en ces matières sortir de la phase de l'expérimentation pour aboutir à une généralisation ?

b) L'enseignement dispensé dans les écoles d'architecture ne tient pas assez compte du besoin de préservation et de réhabilitation du bâti ancien, ni de l'insertion du bâti contemporain dans le paysage urbain ou rural existant. Ne faudrait-il pas faire en sorte que les diplômés délivrés par ces écoles permettent effectivement aux jeunes architectes d'y être préparés ?

c) Élus et fonctionnaires territoriaux manquent gravement de formation dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme alors que leurs responsabilités dans ces domaines ont été considérablement augmentées au cours des vingt dernières années. Une action de formation massive et régulière n'est-elle pas nécessaire ?

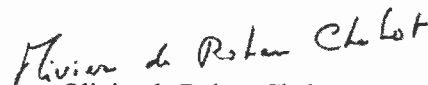
Comment envisagez-vous de remédier à ces problèmes ?

Nos associations qui regroupent plus de 50 000 adhérents actifs et plusieurs dizaines de milliers de sympathisants, très engagées dans le tissu associatif français, seront évidemment particulièrement attentives à toutes les réponses que vous formulerez, et à tout engagement présidentiel en faveur d'une politique nationale du patrimoine bâti et paysager, moderne et respectueuse de l'identité des territoires.

Dans l'attente de vous lire et de pouvoir vous rencontrer, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.



Paule Albrecht
Présidente de la SPPEF



Olivier de Rohan-Chabot
Président de la Sauvegarde de l'Art Français



Michel Fontaine
Président de Maisons Paysannes de France



Jean de Lambertye
Président de la Demeure Historique



Christian Pattyn
Président de la Ligue Urbaine et Rurale



Henri de Lépinay
Président de REMPART



Kléber Rossillon
Président de la FNASSEM



Philippe Toussaint
Président des Vieilles Maisons Françaises